



Natura 2000 dans le delta du Rhône

Lettre d'information n° 1

Natura 2000, ou la gestion du fleuve abordée en long et en large

Natura 2000 se met en place progressivement en Camargue à des rythmes variables selon les sites (voir Visage de Camargue de Janvier-Février 2011). Mais toujours dans la recherche d'une cohérence entre économie et conservation de la nature. Un défi qui se pose dans deux dimensions du fleuve, longitudinale et transversale.

150 km de fleuve sur le site « Rhône aval »

Ce site identifié au titre de la Directive habitats (FR 9301590) couvre trois départements et deux régions. Le Parc a été désigné en septembre 2010 comme le maître d'ouvrage du document d'objectif (DOCOB), par le Comité de pilotage (COPIL). Trois raisons à cela : son expérience dans l'animation Natura 2000, son extension récente qui lui donne désormais une compétence sur les deux rives du grand Rhône et la volonté politique d'équilibrer géographiquement les rôles.

De ce fait la présidence du Comité de pilotage revient à un élu du Gard, Gilles Dumas, maire de Fourques – sensible aux questions du fleuve puisque vice-président du SYMADREM (syndicat en charge de la gestion de la digue à la mer et des digues du Rhône dans le delta) – la coordination au préfet du Vaucluse et le pilotage à une collectivité des Bouches-du-Rhône, le Parc naturel régional de Camargue. Mais « *On n'est pas pour autant dans une démarche de Parc* » prévient Stéphane Arnassant, responsable de Natura 2000 au Parc de Camargue. Il s'agit ici de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un long territoire qui s'étend bien au-delà de la Camargue. Et d'ajouter : « *Nous venons pour cela de recruter une chargée de mission, Laura Dami* ».

L'originalité du site tient dans l'intensité des enjeux. D'un côté, un fleuve très aménagé qui assure transport fluvial, production d'énergie et irrigation et fait l'objet de nombreux travaux d'entretien. Ahmed Khaladi, directeur délégué adjoint de la Compagnie nationale du Rhône pour le secteur d'Avignon explique : « *L'entretien des digues nécessite de contrôler le développement de la végétation pour surveiller efficacement tout type d'incident sur les parements des endiguements (dégradation, fuite,...), d'éliminer les trop gros arbres susceptibles de les endommager par leurs racines, de faucarder les contre-canaux pour permettre un bon drainage compatible avec la sûreté des digues. Ces travaux sont faits dans le cadre d'un plan de gestion et nous demandons le conseil de structures scientifiques et techniques comme l'ONF ou le CEMAGREF pour nous aider à définir les modalités de leur réalisation. En ce qui concerne la navigation et le maintien de la capacité de débitance des écoulements, nous devons mener des opérations régulières d'entretien du lit du Rhône. Un plan de gestion sur 10 ans (à l'échelle du Rhône français) et un suivi scientifique sont là encore réalisés notamment en ce qui concerne les polluants, dont les PCB, qui semblent moins présents aujourd'hui qu'il y a 20 ans. Nous désenvasons également le lit du Rhône court-circuité par les aménagements dans le cadre d'opérations dites de « charriage » afin de faciliter l'écoulement des eaux et le transit sédimentaire.*

En haut : Alose du Rhône, © A. Chevalier - A gauche : © Opus species



Murin © J.-M. Bompar



Triton crêté © M. Cheylan

De l'autre côté, un fleuve au patrimoine naturel encore assez remarquable qui comprend une faune piscicole de grand intérêt (plusieurs espèces migratrices ou patrimoniales comme le toxostome, la bouvière, le blageon, le barbeau méridional, l'aloise feinte du Rhône voire même l'Apron du Rhône...),

des reptiles et amphibiens rares (tortue Cistude et triton crêté), au moins 4 espèces de chauve-souris inscrites à l'annexe II de la Directive habitats, des bras morts et des forêts riveraines inondables. Les richesses naturelles s'y trouvent même dans des espaces très artificialisés comme le canal de dérivation de Donzère-Mondragon, en réserve de chasse, où Jean-Pierre Roux, chargé de mission au Conservatoire botanique national de Porquerolles a découvert une flore de grande valeur, des orchidées rares notamment... Tout un patrimoine qu'un bureau d'étude, en cours de recrutement, devra non seulement cartographier mais aussi croiser avec les données socio-économiques pour définir les enjeux, alimenter les débats au sein du Comité de pilotage et étoffer le contenu du document d'objectif.

D'ailleurs Gilles Dumas rappelle que : « La démarche Natura 2000 doit être perçue ici dans le contexte du Plan Rhône et de sa vocation à concilier enjeux économiques – la navigation, l'énergie – et écologiques. L'intérêt du site est qu'il



Le Rhône à Pont-Saint-Esprit © J. Roché

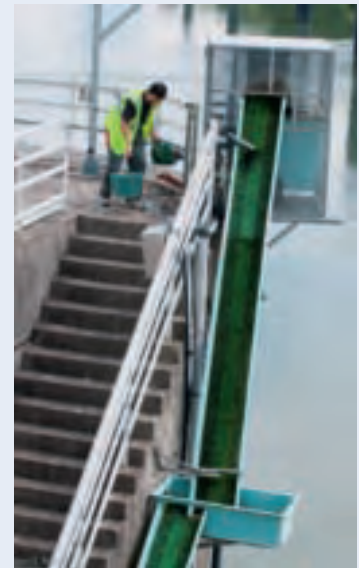
À chaque DOCOB sa charte !

On connaît de nombreuses chartes en Camargue, au premier rang desquelles celle du Parc naturel régional qui vaut pour 12 ans. Il en existe d'autres dans le delta, charte de l'eau, charte de qualité d'accueil,...

Une charte doit être rédigée pour chaque site Natura 2000 selon un modèle qui vient d'être validé récemment par le ministère en charge de l'Environnement. En signant cette charte, propriétaires ou usagers s'engagent à respecter des pratiques et recommandations du document d'objectif sur des parcelles déterminées. L'adhésion à la charte ne procure aucune indemnité financière directe mais elle ouvre droit, sous certaines conditions, à des déductions de charges ou à des exonérations fiscales pour les propriétaires (taxe foncière sur les propriétés non bâties, droits de mutation ou exonérations liées à une gestion forestière durable...).

intègre les espaces inondables entre rives et digues (les « ségonnaux ») qui sont connus pour leur richesse en faune et en flore, espaces qui sont par ailleurs à faible enjeu agricole même si on y cultive parfois du riz. De surcroît, ces zones exposées sont très peu habitées et le peuplement humain mérite d'y être contrôlé. Le problème aurait été beaucoup plus délicat si le périmètre avait débordé au-delà des digues dans les espaces plus cultivés et habités de la vallée ».

Déjà, le long du Rhône aval, les opérations de conservation des espaces naturels ne manquent pas. Et Ahmed Khaladi de citer les principales : « La CNR a lancé l'élaboration d'un Schéma directeur pour la réhabilitation hydraulique et écologique du Vieux Rhône Donzère-Mondragon, un secteur à haut potentiel écologique et environnemental avec des enjeux socio-économiques très forts (inondations, tourisme...). L'objectif est de faire émerger des projets ambitieux conciliant les différents enjeux et contraintes. Plusieurs autres projets sont en cours concernant la réhabilitation de bras secondaires, lutte contre les plantes invasives (jussies...) ou la restauration de l'axe migrateur des poissons (passe à poissons en travaux sur le Gardon à Comps, projet de



Passe à anguilles © J. Roché



Le grand Rhône et le bac de Barcarin © Syndicat mixte des traversées du delta du Rhône

... passe à poissons sur le barrage de Sauveterre où nous souhaitons développer une structure d'accueil capable de favoriser l'éducation à l'environnement et le tourisme autour du fleuve et des poissons... ». Tous ces projets sont menés en partenariat technique et financier avec les différents acteurs du fleuve (Agence de l'eau, régions, départements, communes, fédérations de pêche et de chasse, associations, ...).

Nul doute que Natura 2000 le long du Rhône sera riche d'enseignement pour tous car il sera question, avec une acuité particulière ici, d'harmoniser sur le terrain deux politiques stratégiques nationales, l'une de développement durable et donc de promotion des énergies renouvelables¹, l'autre de conservation de la biodiversité et donc de préservation d'écosystèmes remarquables. Excellent test de compatibilité entre politiques environnementales.

1- L'objectif est de 10 % d'énergie éolienne en 2020. Avec la libération du marché de l'énergie, la CNR est non seulement devenue gestionnaire des centrales hydroélectriques au fil de l'eau mais s'engage dans le développement de l'éolien le long du Rhône.



Kayak sur le petit Rhône

Elargir le site « Petit Rhône » ?

A la différence du précédent, ce site (de la diffuence à l'em-bouchure) est strictement deltaïque et limité au lit du fleuve pour des raisons administratives liées au processus de désignation des sites. Les enjeux y sont donc surtout piscicoles et encore difficiles à définir car, par delà une diversité intéressante (25 espèces de poissons au moins), le statut des poissons migrateurs (alose du Rhône, lamproies...) reste mal connu excepté celui de l'anguille – inscrite au livre rouge des espèces menacées en France et dans le monde – dont l'abondance et la diversité des tailles sont là remarquables. Pour Romain Moreau (consultant du bureau d'étude ITG Conseil) : « L'écluse de Saint-Gilles marque une limite nette entre deux secteurs, l'un, à l'amont, navigué où la faune piscicole est plus discrète du fait d'habitats de bordure favorables aux poissons très artificialisés, l'autre, aval, où ces habitats (herbiers, racines, embâcles...) sont bien conservés ». Le diagnostic écologique et socio-économique (tome 1 du document d'objectif), rédigé par un groupement de bureaux d'études, devrait être achevé et validé cet automne.

Au-delà des problèmes de compatibilité entre conservation du patrimoine naturel et activités humaines (transport fluvial, plaisance, canoë, pompages, rejets d'eau de drainage...), la question de l'élargissement du périmètre du site aux milieux riverains et notamment aux espaces entre digues et berges (« ségonnaux ») est aujourd'hui posée par le comité de pilotage. Cette approche transversale, recon-nue aujourd'hui comme indispensable au bon fonctionnement des cours d'eau, devrait se concrétiser rapidement, en lien notamment avec les fonctions de corridors écologiques de ces milieux, notamment pour les chauves-souris (programme européen en cours LIFE + Chiromed). Outre les services qu'ils rendent, les milieux riverains, et les ripisylves particulièrement, sont les milieux de vie d'une faune rare (castor, tortue cistude, genette...) et les maintenir en bon état de conservation aiderait non seulement à la mise en œuvre de programmes de protection en cours comme le Life chauve-souris (préconisant déjà cet élargissement du périmètre) mais serait favorable aussi au retour d'espèces en voie d'expansion, la loutre notamment. Et comme le dit Romain Moreau : « sans compter l'intérêt de préserver une ripisylve méditerranéenne de qualité trop souvent dégradée ailleurs par des plantes invasives ». Et d'ajouter : « Il serait de plus intéressant de développer des approches parallèles avec le grand Rhône où les ripisylves sont intégrées dans le site Natura 2000 ». Un élargissement et une cohérence de l'approche Natura 2000 qui seraient bienvenus dans le cas d'un delta.



Le grand Rhône à Mas Terrin © J. Roché

Actualités des sites

Site « *Bancs sableux de l'Espiguette* » : le Parc naturel régional de Camargue vient d'être désigné le 27 juillet dernier par le Comité de pilotage du site comme opérateur, en collaboration avec le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Languedoc-Roussillon (CRPMEM), et va prochainement recruter un chargé de mission pour coordonner ce dossier. La phase de diagnostic environnemental est en cours, menée pour la partie environnementale par le bureau Andromède Océanologie et elle sera portée pour la partie socio-économique par le CRPMEM.

Site « *Camargue* » : Le document d'objectif, en cours de finalisation, sera présenté pour validation au Comité de pilotage à l'automne 2011. L'animation et la contractualisation débuteront d'ici la fin de l'année.



Marais de Beauchamp © J. Roché

Premières interventions en vue sur le site des « Trois marais »

En périphérie est de la ville d'Arles, les marais de Beauchamp font partie du site Natura 2000 « Trois Marais » englobant une partie du Plan du Bourg, marais des Baux et les marais de Raphèle (marais de Meyranne et de Chanoines). C'est là, sur une propriété de la commune d'Arles, que le premier contrat Natura 2000 de ce site va être prochainement mis en œuvre. Le document d'objectif étant rédigé et validé, l'heure est aux actions de terrain.

De quoi s'agit-il ? D'un marais de 28 ha en périphérie urbaine que la municipalité cherche à valoriser depuis plusieurs années. Aline Martin, responsable environnement à la ville d'Arles le rappelle : « Un parcours pédagogique y avait été aménagé dans les années 2003-2005. Il a été vandalisé. Mais c'est un marais à fort potentiel éducatif au plan écologique et paysager, avec sa flore très riche, ses canaux et plans d'eau, sa perspective sur l'abbaye de Montmajour, tout cela à proximité du centre ville et facilement accessible par les lignes de bus. Nous avons passé une convention avec le CEN-PACA (Conservatoire des espaces naturels de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur) pour restaurer le marais et en assurer la gestion. Nous allons aussi refaire des panneaux pédagogiques, un guide d'accompagnement... Et puis, pour les élus de Pont de Crau, ce contrat Natura 2000 est l'occasion de relancer une dynamique locale sur le site, de permettre aux habitants de se le réapproprier ». Responsable de la gestion de ce marais pour le

CEN Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, Julien Renet tient à préciser le rôle de gestionnaire que la municipalité a confié à l'association. « Notre souci et la motivation de notre partenariat avec la ville d'Arles est de préserver l'intérêt patrimonial de la zone et pas d'y faire un jardin public du fait de sa proximité avec la ville. On y trouve de nombreuses plantes protégées ou rares de marais tourbeux (épière, séneçon, fougère et orchidée des marais, marisque) qui souffriraient d'une trop forte fréquentation et d'un piétinement excessif. Il nous faut aussi éviter l'envahissement du milieu par les arbres et notamment le frêne, gros consommateur d'eau qui pompe le marais et tend à l'assécher au détriment de ces espèces remarquables. Dès cet automne, nous essaierons d'effectuer des coupes de bois puis d'exporter cette matière organique soit par brûlage soit en la retirant. Ensuite, dans la mesure où la mise en place d'un pâturage équin ne s'avère pour le moment pas pertinent (végétation peu appétente pour les animaux,) on expérimentera un entretien manuel du milieu notamment par le biais de chantiers bénévoles ».

Etre en mesure de justifier la pertinence des choix de gestion sera assurément l'un des enjeux de la phase opérationnelle de Natura 2000 en Camargue.

A chaque DOCOB sa charte !

On connaît de nombreuses chartes en Camargue, au premier rang desquelles celle du Parc naturel régional qui vaut pour 12 ans. Il en existe d'autres dans le delta, charte de l'eau, charte de qualité d'accueil,...

Une charte doit être rédigée pour chaque site Natura 2000 selon un modèle qui vient d'être validé récemment par le ministère en charge de l'Environnement. En signant cette charte, propriétaires ou usagers s'engagent à respecter des pratiques et recommandations du document d'objectif sur des parcelles déterminées. L'adhésion à la charte ne procure aucune indemnité financière directe mais elle ouvre droit, sous certaines conditions, à des déductions de charges ou à des exonérations fiscales pour les propriétaires (taxe foncière sur les propriétés non bâties, droits de mutation ou exonérations liées à une gestion forestière durable...).

Les Comités de pilotages des sites, une très large représentation des acteurs locaux

Sites Natura 2000	Président	Nb de membres
Camargue	Hervé SCHIAVETTI	62
Rhône aval	Gilles DUMAS	143
Petit Rhône	Hervé SCHIAVETTI	60
Trois marais	Hervé SCHIAVETTI	85
Bancs sableux de l'Espiguette	Co-présidence du Préfet maritime de la Méditerranée et du Préfet du Gard, vice-Présidence d'Etienne MOURRUT	69

Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des chambres consulaires, des organismes socio-professionnels et des associations de protection de la nature constituent sur chaque site un Comité de pilotage parfois très « étoffé » et souvent assisté de groupes de travail informels encore plus ouverts sur la société civile.

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN COLLABORATION AVEC :

